

- par la bretelle de liaison n° 8 du giratoire des Chestez au giratoire du Carrefour de l'Europe,
 - la bretelle d'entrée n° 2 de l'échangeur n° 89N900615 du giratoire du Carrefour de l'Europe à la RN 6 direction Troyes,
 - la section courante de la RN 6 jusqu'à la bretelle de sortie n° 1 de l'échangeur de Jonches n° 89N900625 (au PR 84 + 370),
 - la bretelle d'entrée n° 4 du giratoire de Jonches,
 - accès à la RN 6 direction Sens.
- Fin de déviation.

Sens Paris/Province

Restriction de circulation

La circulation de la RN 6 sera basculée sur la voie du sens opposé (province/Paris) du PR 80 - 650 au PR 83 + 550.

- Le dépassement sera interdit du PR 80 + 130 au PR 83 + 550.
 - La vitesse sera limitée :
 - à 70 Km/h du PR 79 + 930 au PR 80 + 130,
 - à 50 Km/h du PR 80 + 130 au PR 81 + 500 (zone de basculement et circulation sur la voie opposée du sens province/Paris),
 - à 80 Km/h du PR 81 + 500 au PR 83 + 400 (circulation sur la voie rapide du sens opposé province/Paris),
 - à 50 Km/h du PR 83 + 400 au 83 + 600 (au droit du basculement retour).
- Fin de prescription au PR 83 + 600.

Coupages d'axes

La bretelle d'entrée n° 2 de l'échangeur de Perrigny/Sommeville n° 89N900610 au PR 80 + 763 sera fermée à la circulation.

Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers depuis le giratoire avec la RD 158 :

- la RD 158 jusqu'au giratoire d'accès à la RN 6 par la B4 de l'échangeur de Perrigny/Sommeville,
 - la RN 6 en section courante direction Sens jusqu'à la B4 de l'échangeur n° 89N900605 (A6 Nord) et jusqu'au giratoire pour faire demi-tour et reprendre la RN 6 direction Auxerre par la B2 de l'échangeur,
 - la section courante de la RN 6 direction Auxerre.
- Fin de déviation.

La bretelle de sortie n° 1 de l'échangeur n° 89N900615 (carrefour de l'Europe) au PR 82 + 770 sera fermée à la circulation (hors véhicules de chantier).

Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers depuis la RN 6 :

- la RN 6 jusqu'à la B1 puis B5 de l'échangeur de Jonches,
 - la RN 77 avenue Jean Mermoz et avenue Jean Jaurès.
- Fin de déviation.

L'accès au giratoire de la ZA des Clairions (échangeur n° 89N900620 au PR 83 + 720) se fera depuis la RN6 :

- par l'échangeur de Jonches (au PR 84 + 370) où les usagers feront demi-tour,
- par la RN6 direction Sens,

- par la bretelle de sortie n° 3 de l'échangeur ZA des Clairions.
- Fin de déviation.

Phase 2 du 16 mai au 17 mai 2022 :

Sens Paris/province

Restriction de circulation

La circulation de la RN6 sera basculée sur la voie rapide du sens opposé (province/Paris) du PR 81 + 450 au PR 83 + 400.

- Le dépassement sera interdit du PR 81 + 130 au PR 83 + 400.
 - La vitesse sera limitée :
 - à 70 Km/h du PR 81 + 130 au PR 81 + 330,
 - à 50 Km/h du PR 81 + 330 au PR 81 + 500 (au droit du basculement),
 - à 80 Km/h du PR 81 + 500 au PR 83 + 400 (circulation sur la voie rapide du sens opposé province/Paris),
 - à 50 Km/h du PR 83 + 400 au 83 + 600 (au droit du basculement retour).
- Fin de prescription au PR 83 + 600.

Coupages d'axes

La bretelle de sortie n° 1 de l'échangeur n° 89N900615 (carrefour de l'Europe) au PR 82 + 770 sera fermée à la circulation (hors véhicules de chantier).

Une déviation sera mise en place à l'attention des usagers depuis la RN 6 :

- la RN 6 jusqu'à la B1 puis B5 de l'échangeur de Jonches,
 - la RN 77 avenue Jean Mermoz et avenue Jean Jaurès.
- Fin de déviation.

L'accès au giratoire de la ZA des Clairions (échangeur n° 89N900620 au PR 83 + 720) se fera depuis la RN6 :

- par l'échangeur de Jonches (au PR 84 + 370) où les usagers feront demi-tour,
 - par la RN6 direction Sens,
 - par la bretelle de sortie n° 3 de l'échangeur ZA des Clairions.
- Fin de déviation.

Sens province/Paris

Restriction de circulation

La voie rapide sera neutralisée du PR 83 + 400 au PR 81 + 450.

- Le dépassement sera interdit du PR 83 + 600 au PR 81 + 400.
 - la vitesse sera limitée :
 - à 80 Km/h du PR 83 + 600 au PR 81 + 400.
- Fin de prescription au PR 81 + 400.

Phase 3 du 18 mai au 20 mai 2022 :

Sens province/Paris

Restriction de circulation